



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

CATALOGUE DES FORMATIONS BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

JANV. – JUIN 2023

**12 FORMATIONS
4 THÉMATIQUES
1 VOYAGE D'ÉTUDE**

www.bio-hautsdefrance.org



BIO EN HAUTS-DE-FRANCE, qui sommes-nous ?

Association au service des agriculteurs, des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la filière, Bio en Hauts-de-France soutient un projet de développement cohérent, durable et solidaire de la bio pour faire face aux défis alimentaires, environnementaux, sociaux et économiques des territoires. Son équipe pluridisciplinaire composée d'une trentaine de salariés, à l'écoute et attentifs à vos besoins, met en œuvre les actions décidées en Conseil d'administration et travaille au quotidien au plus près du terrain.

NOS PRINCIPALES MISSIONS

Accompagner et former
les agriculteurs
dans leur changement
vers l'agriculture biologique

Améliorer les performances
des systèmes bio

Contribuer à structurer des filières
bio locales, durables et équitables

Accompagner la transition agricole
et alimentaire dans les territoires

Promouvoir une agriculture biologique
pour une alimentation saine
et durable pour tous

Pour plus d'infos contactez

Déborah Decayeux,
Responsable Pédagogique

07 87 32 82 29 - d.decayeux@bio-hdf.fr

POURQUOI ADHÉRER À BIO EN HAUTS-DE-FRANCE ?

FAIRE PARTIE D'UN RÉSEAU ACTIF ET PARTAGER DES EXPÉRIENCES entre pairs lors de rendez-vous techniques organisés tout au long de l'année.

ACCÉDER À UN NIVEAU PRIVILÉGIÉ D'INFORMATIONS via nos canaux comme le Flash info bio, la lettre LABienvenue, nos études et synthèses technico-économiques...

ÊTRE ACCOMPAGNÉ INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, pour une optimisation de votre système.

BÉNÉFICIER D'OUTILS DE PILOTAGE adaptés à votre ferme, développés par le réseau, comme Optibio, Trajectoire...

RESTER OUVERT AUX AUTRES ET JOUER COLLECTIF, avec la possibilité d'intégrer des groupes thématiques, de participer à des projets "filiale", de rejoindre l'une de nos commissions thématiques...

PUBLIER GRATUITEMENT SUR WWW.AGRIBIOLIEN.FR, plateforme de petits annonces dédiée aux producteurs bio.

ÊTRE REPRÉSENTÉ DU LOCAL AU NATIONAL par un réseau professionnel qui porte la voix l'agriculture biologique : défense du cahier des charges, actions sur les aides bio et la réglementation (Crédit d'Impôt, réforme de la PAC).

BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS sur des outils de communication (panneaux bio, cabas, sachets krafts...) et sur les commandes groupées de matériel.

ÊTRE RÉFÉRENCÉ automatiquement sur le site de géolocalisation des producteurs en vente directe : www.ouacheterlocal.fr.

COMMENT ADHÉRER ?

L'ADHÉSION EST SUBDIVISÉE EN DEUX PARTS.

UNE PART FIXE DE 50 € : la même pour tous les adhérents, dont une partie est reversée à notre réseau national FNAB.

UN MONTANT LIBRE : à votre initiative, vous pouvez compléter votre cotisation en versant le montant complémentaire de votre choix.

RENDEZ-VOUS SUR www.bio-hautsdefrance.org
OU DIRECTEMENT SUR HELLOASSO.

Organisme de formation
N°2 28 00 14 05 80

Organisme de conseil indépendant de toute
activité de vente ou d'application
N° Agrément PI01462

www.bio-hautsdefrance.org

Plan bio financé par :



La prise en charge financière par VIVEA



Qui sont les ayants droit VIVEA ?

- Les chefs d'exploitations agricoles
- Les entrepreneurs de travaux agricoles ou forestiers
- Les collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole
- Les aides familiales
- Les cotisants de solidarité

A quelles conditions ?

Vous réglez chaque année une contribution formation collectée par la MSA ou le CGSS. Vivea en assure la gestion et la mutualisation. Cette contribution vous permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation dans la limite d'un plafond annuel.

Et les personnes en parcours à l'installation ?

Vous êtes engagés dans une démarche d'installation (Plan de Professionnalisation Personnalisée - PPP) et vous ne pouvez pas bénéficier d'autres financements pour financer votre formation, Vivea pourra prendre en charge vos formations en lien avec votre projet d'installation selon des critères définis. Contactez votre centre PPP pour en savoir plus.

Prise en charge financière pour les salariés agricoles par l'OCAPIAT

L'OCAPIAT est un OPCO-OPACIF interbranches. Agréé par l'État, il est administré à part égale par les organisations professionnelles et syndicales d'employeurs et les syndicats salariés.

Qui peut demander une prise en charge financière par l'OCAPIAT ?

Les salariés et les demandeurs d'emploi relevant des secteurs adhérents à l'OCAPIAT :

- Production, transformation & industrie, négoce
- Services à l'agriculture
- Services du monde rural

Les formations de ce catalogue sont accessibles aux salariés agricoles. Dans ce cas l'OCAPIAT prend en charge une partie du coût de la formation.

Comment bénéficiaire du Crédit d'Impôt ?

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an. Les associés de la société de personnes et sociétés commerciales (SARL, SA) sont également concernés par le dispositif.

Comment se faire remplacer sur son exploitation ?

Afin de vous permettre de vous faire remplacer sur votre exploitation lors de vos formations, des conventions ont été signées entre VIVEA et les services de remplacement.

Pour en savoir plus :

<https://servicederemplacement.fr>

Service de remplacement Hauts-de-France

19 bis, Rue Alexandre Dumas,
80096 Amiens cedex 3
03 22 33 69 41

hauts-de-france@servicederemplacement.fr

Accessibilité des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap ou nécessitant un aménagement particulier sont invitées à nous contacter en amont de leur inscription. Nous mettons tout en œuvre pour un accueil dans les meilleures conditions et veillons à choisir des salles accessibles. Dans le cas où la formation ne pourrait néanmoins pas être suivie, nous pouvons vous orienter vers d'autres partenaires susceptibles de vous accompagner dans votre projet.

Coordinatrice handicap :

Déborah Decayeux, d.decayeux@bio-hdf.fr



INSCRIPTIONS

SÉLECTIONNEZ LES FORMATIONS DANS LE CATALOGUE, PUIS :



• Rendez-vous sur le site internet de Bio en Hauts-de-France, rubrique "Formation" et cliquez sur "Inscrivez-vous" dans la fiche du stage

• Vous pouvez également joindre directement les contacts indiqués pour chaque formation, par téléphone ou par mail

• Pensez à vous inscrire au plus tard 8 jours avant le démarrage de la formation

• Remettez votre règlement le jour de la formation, les tarifs sont indiqués dans la fiche du stage



CATALOGUE DES FORMATIONS

STRATEGIE D'ENTREPRISE

- Réussir mon embauche et monter en compétences en tant qu'employeur P 06

AGRONOMIE

- Connaître la vie du sol et adopter les bonnes pratiques pour la préserver P 07
- Optimiser le désherbage via mon système et le choix des outils P 08

VOYAGE D'ETUDE

- A la rencontre de l'Agriculture Biologique de conservation des sols en Bourgogne-Franche Comté P 09

PÔLE ÉLEVAGE

- Fabrication d'aliment à la ferme (FAF) : identifier les clés pour faire évoluer son système d'alimentation vers plus d'autonomie en volailles biologiques P 10
- Valoriser la haie bocagère en bois énergie et en litière pour les animaux P 11
- Biologie des volailles et aménagement optimal de leur lieu de vie
(Formation labélisée BEA*) P 12

MARAÎCHAGE

- Construire son projet en maraichage biologique P 15
- Etablir sa planification culturale en maraichage biologique P 16
- Les engrais verts en maraichage biologique P 17
- Dimensionner son système d'irrigation en maraichage biologique P 18
- Soigner les plantes par les plantes P 19
- Choisir et faire évoluer ses équipements en maraichage biologique P 20

*Bien-être animal



STRATÉGIE D'ENTREPRISE

RÉUSSIR MON EMBAUCHE ET MONTER EN COMPÉTENCES EN TANT QU'EMPLOYEUR

PROGRAMME

- Rappel des fondamentaux du droit du travail
- Rédaction de fiches de poste et préparation des entretiens d'embauche
- Accueil des nouveaux salariés
- Les leviers de la fidélisation des salariés
- Les différents degrés de motivation des salariés
- L'instauration d'un cadre sain et motivant sur l'exploitation
- Les principes de la bonne transmission de consignes
- Les principes de base d'un bon feedback auprès des salariés
- Partage d'expériences

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama
- Débats et échanges
- Jeux de rôles
- QCM

Objectifs de formation :

- Réussir sa démarche d'embauche et se sentir à l'aise avec son statut d'employeur
- Se familiariser avec le droit du travail
- Motiver et fidéliser ses salariés
- Mieux communiquer auprès de ses salariés

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation
- Tour de table

● 31 JANVIER ET 28 FÉVRIER

LILLERS (62)

2 JOURS : 14 H

GRATUIT (tarif ayant droit VIVEA)

Repas non compris

PUBLIC Producteurs ayant eu une ou plusieurs expériences d'embauche

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANTS

Caroline Bonczyk, juriste à la FDSEA 62
Marine Duquesne, chargée de développement RH au GEIQ 3A
Jacques Gravier, coach professionnel (ACSENS) et agriculteur

RENSEIGNEMENTS

Raphaëlle Delporte,
chargée de projets Emploi et Alimentation
07 87 32 36 27 | r.delporte@bio-hdf.fr

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formations/>



AGRONOMIE

CONNAÎTRE LA VIE DU SOL ET ADOPTER LES BONNES PRATIQUES POUR LA PRÉSERVER

(En partenariat avec APAD 62 et FREDON Hauts-de-France)

PROGRAMME

- Description et rôles des micro-organismes du sol,
- Etude de l'impact des pratiques sur la vie du sol,
- Étude de cas : trouver des solutions pour réduire son impact

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama de présentation

Objectifs de formation :

- Connaître la microfaune du sol, notamment les micro-organismes pour apprendre à les conserver
- Comprendre l'impact des pratiques

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

12 JANVIER

HAZEBROUCK (59)

1 JOURS : 7H

20€ (tarif ayant droit VIVEA) / 140€ (Hors VIVEA)

Repas non compris

PUBLIC Producteurs bio et conventionnels

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANT

Marc André Selosse, biologiste spécialisé en botanique et mycologie ayant travaillé sur la symbiose, en particulier dans les domaines de l'évolution et de l'écologie

RENSEIGNEMENTS

Noëlie Delattre, conseillère-animatrice agriculture bio de conservation (Bio-HDF)
07 87 86 93 03 | n.delattre@bio-hdf.fr

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hautsdefrance.org/formation/liste-des-formations/>



OPTIMISER LE DÉSHÉRBAGE VIA MON SYSTÈME ET LE CHOIX DES OUTILS EN GRANES CULTURES

PROGRAMME

10.02 Webinaire de lancement (45min) pour présenter le module en distanciel

- Contenu du module en distanciel (4h) :
- Résultats à attendre du désherbage mécanique en cultures de printemps et hiver
- Conditions à mettre en œuvre pour réussir le désherbage mécanique (préparation du sol, semis, rotations...)
- Présentation des caractéristiques, des réglages, des conditions d'utilisation de tous les outils de désherbage mécanique disponibles : herse étrille, houe rotative, bineuse, roto étrille
- Stratégie de choix et d'investissement dans des outils de désherbage mécanique

16.03 Journée terrain :

- Retour sur les connaissances acquises
- Approfondissement et mise en situation sur les points techniques en module : témoignage de producteurs et démonstration de désherbage

Méthodes pédagogiques :

- *Module en distanciel*
- *Présentation en salle*
- *Echanges entre participants*
- *Témoignage d'un producteur*
- *Présentation et démonstration d'outils de désherbage*

Objectifs de formation :

- *Savoir utiliser les techniques de désherbage mécanique des grandes cultures adaptées à chaque stade de développement de la culture et des adventices*
- *Conserver une performance technique et économique de la culture dans son système de production*

Modalité d'évaluation :

- *Questionnaire de satisfaction*
- *Questionnaire d'auto-évaluation*

- **10 FÉVRIER (WEBINAIRE À 14H)**
16 MARS (JOURNÉE TERRAIN)

NORD (SECTEUR LILLE/LENS/DOUAI)

1.5 JOUR : 11H

30 € (tarif ayant droit VIVEA) / **210 €** (hors VIVEA)
Repas non compris

PUBLIC Producteurs bio et conventionnels

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANTS

Alain Delebecq, conseiller productions végétales bio (Bio-HDF)

Noëlie Delattre, conseillère en agriculture bio de conservation (Bio-HDF)

RENSEIGNEMENTS

Hélène Plumart, animatrice grandes cultures bio (Bio-HDF)

07 87 32 26 10 | h.plumart@bio-hdf.fr

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hautsdefrance.org/formation/liste-des-formationen/>



VOYAGE D'ETUDE

A LA RENCONTRE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE CONSERVATION DES SOLS EN BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ

PROGRAMME

Durant ces 3 jours, nous irons voir 4 fermes qui témoigneront de leurs expériences à la recherche d'alternatives aux produits phytosanitaires et de leurs réflexions sur la réduction du travail du sol. Nous aurons également une journée dédiée à la visite d'une plateforme d'essais sur la recherche d'une production sans intrants avec ou sans travail du sol. *(Sous réserve).*

Méthodes pédagogiques :

- Visites de fermes et d'essais
- Témoignages d'agriculteurs et de chercheurs
- Diaporama de présentation

Objectifs de formation :

- Réunir les agriculteurs travaillant sur la thématique de l'ABC
- Favoriser les échanges sur ces pratiques directement en fermes
- Permettre de trouver de nouvelles pistes de réflexions

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

23 AU 25 MAI

BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ

3 JOURS : 21H (2 NUITS SUR PLACE)

80 € (tarif ayant droit VIVEA) / 340 € (hors VIVEA)

Repas, hébergements et frais de déplacements compris dans ces tarifs

PUBLIC Agriculteurs, chercheurs et techniciens des Hauts-de-France

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANTS

Alain Delebecq, conseiller en productions végétales bio (Bio-HDF)

Noëlie Delattre, conseillère en agriculture bio de conservation (Bio-HDF)

RENSEIGNEMENTS

Noëlie Delattre,
conseillère-animatrice agriculture bio de conservation (Bio-HDF)
n.delattre@bio-hdf.fr | 07 87 86 93 03

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formations/>



PÔLE ÉLEVAGE

FABRICATION D'ALIMENT À LA FERME (FAF) : IDENTIFIER LES CLÉS POUR FAIRE ÉVOLUER SON SYSTÈME D'ALIMENTATION VERS PLUS D'AUTONOMIE EN VOLAILLES BIOLOGIQUES

PROGRAMME

- Identifier les besoins alimentaires en fonction des espèces (chair/pondeuse) et du stade physiologique
- Maîtriser la réglementation en matière d'alimentation biologique
- Comprendre la composition d'un aliment
- Cibler les matières premières utilisables (intérêt nutritionnel, limites d'incorporation, équilibre et santé digestive)
- Etablir un plan de rationnement de ses animaux à partir d'un outil de calcul nommé Ecofeed
- Choisir les matières à produire sur la ferme et identifier les changements dans mes rotations
- Connaître l'intérêt nutritionnel des parcours
- Focus sur des matières premières innovantes
- Du stockage à la fabrication et à la distribution : organisation de l'outil, temps de travail, analyse économique
- Estimer les investissements nécessaires (récolte, tri, stockage, fabrication)
- Visite de l'élevage avec fabrication d'aliment à la ferme
- Echanges avec le producteur sur son parcours et ses choix techniques

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama de présentation
- Echange et débat
- Visite de ferme, témoignage **le 19.01 après-midi**

Objectifs de formation :

- Gagner en autonomie alimentaire en fabriquant soi-même son aliment à la ferme (FAF)
- Connaître les éléments clés à maîtriser pour organiser une FAF

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

18 ET 19 JANVIER

GOUZEAUCOURT ET VILLERS-OUTRÉAUX (59)

2 JOURS : 14H

40 € (tarif ayant droit VIVEA) / **280 €** (hors VIVEA)
Repas non compris

PUBLIC Porteurs de projets en AB, agriculteurs bio et conventionnels

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANT

Brieuc Desaint, chargé de mission élevage à l'ITAB (Institut technique de l'agriculture biologique)

RENSEIGNEMENTS

Carole Bertin,
conseillère-animatrice en production monogastrique (Bio-HDF)
c.bertin@bio-hdf.fr | 07 87 32 12 54

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formations/>



VALORISER LA HAIE BOCAGÈRE EN BOIS ÉNERGIE ET EN LITIÈRE POUR LES ANIMAUX

PROGRAMME

- La gestion bocagère
- Règlementation et subventions existantes
- Valoriser sa haie en plaquette pour la litière des animaux
- Valoriser sa haie en bois énergie pour le chauffage
- Observation des haies et présentation du plan de gestion bocager de l'exploitant
- Observation de la litière des bovins faite à partir de plaquettes de bois et retour d'expérience de l'exploitant
- Observation des plaquettes utilisées pour le bois de chauffage et retour d'expérience de l'exploitant

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama de présentation

Objectifs de formation :

- Apprendre à mieux gérer ses haies et valoriser le bois produit

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

3 FÉVRIER

MARBAIX (59)

1 JOUR : 7H

20 € (tarif ayant droit VIVEA) / 140 € (hors VIVEA)
Repas non compris

PUBLIC Producteurs bio et conventionnels

PRÉ-REQUIS : AUCUN

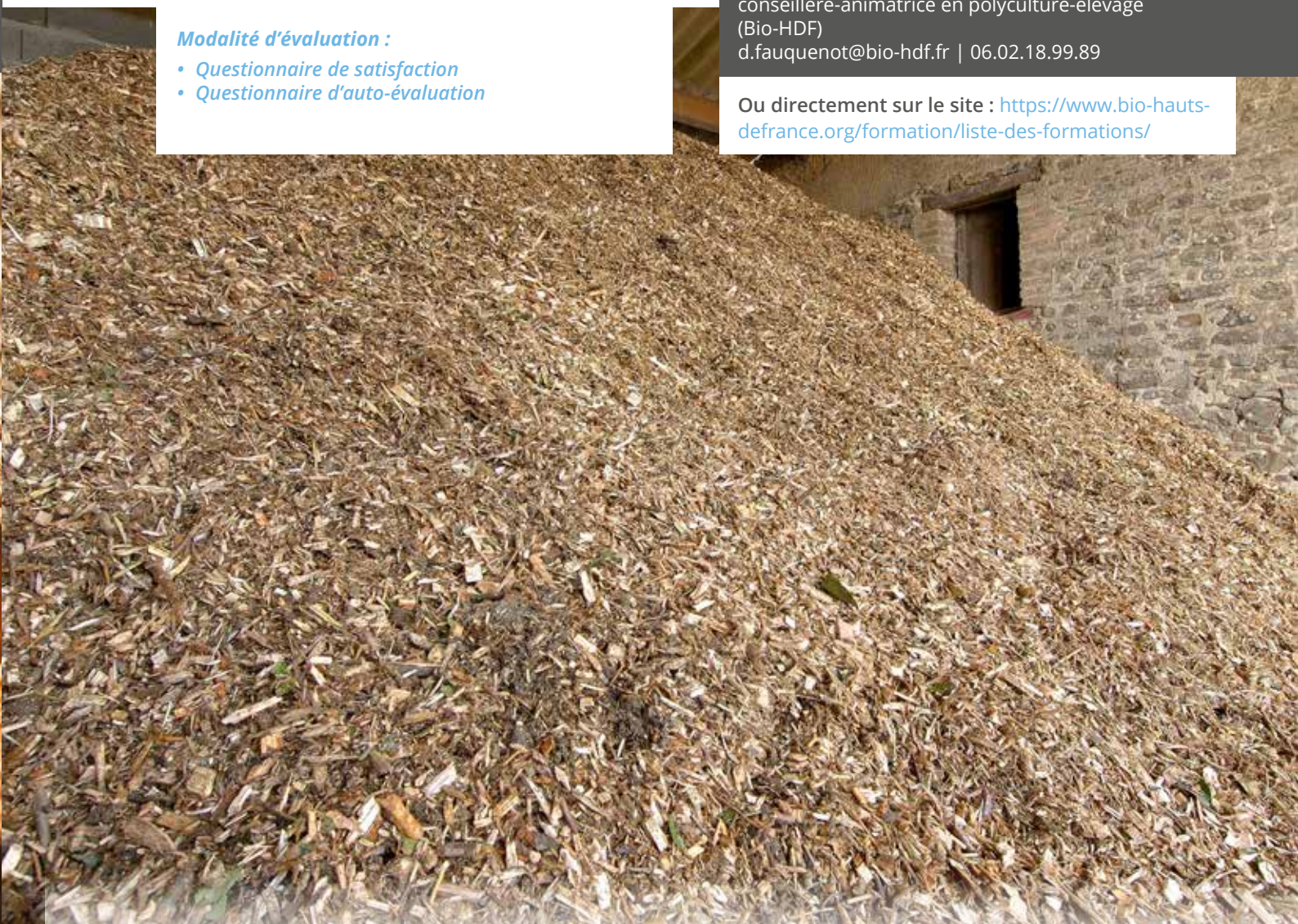
INTERVENANTS

Françoise Gion, directrice et responsable bois énergie à l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache
Philippe Majot, technicien arbres et paysages au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

RENSEIGNEMENTS

Diane Fauquenot,
conseillère-animatrice en polyculture-élevage
(Bio-HDF)
d.fauquenot@bio-hdf.fr | 06.02.18.99.89

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formations/>



BIOLOGIE DES VOLAILLES ET AMÉNAGEMENT OPTIMAL DE LEUR LIEU DE VIE (FORMATION LABÉLISÉE BEA)

PROGRAMME

- Appropriation des normes et de la réglementation générale relatives au bien-être animal
- Alimentation et abreuvement
- Comportement social
- Lien avec la préservation de la santé
- Aménagement des bâtiments ou abris en vue du confort des animaux
- Gestion des aléas climatiques
- Aménagement des parcours

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama de présentation
- Echange et débat
- Visite de ferme

Objectifs de formation :

- S'approprier les normes et les fondamentaux autour du bien-être animal
- Connaître les besoins biologiques des volailles (alimentation, abreuvement)
- Identifier les facteurs prédisposants aux pathologies digestives de la volaille
- Savoir mettre en place des aménagements (bâtiment et parcours) adaptés au bien-être des volailles

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

FÉVRIER

SAINT LAURENT BLANGY (62)

1 JOUR : 7H

20 € (tarif ayant droit VIVEA) / 140 € (hors VIVEA)
Repas non compris

PUBLIC Porteurs de projets en AB, agriculteurs bio et conventionnels

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANT

Christine Filliat, Docteur Vétérinaire (Vétopole 26)

RENSEIGNEMENTS

Carole Bertin,
conseillère-animatrice en production monogastrique
(Bio-HDF)
c.bertin@bio-hdf.fr | 07 87 32 12 54

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formations/>



MARAÎCHAGE

CONSTRUIRE SON PROJET EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

PROGRAMME

- Découvrir les différents composants d'un projet d'installation en maraîchage biologique
- Connaître la réglementation en AB
- Appréhender le matériel disponible en maraîchage et ses caractéristiques
- Présentation de références technico-économiques des fermes maraîchères locales

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama de présentation
- Témoignages et échanges
- Exercices appliqués

Objectifs de formation :

- Être capable de lister les différentes composantes d'un projet d'installation en maraîchage pour préparer sa propre installation
- Décrire les éléments importants du cahier des charges avant, pendant et après l'installation
- Choisir le matériel de traction et les outils adaptés à son projet de maraîchage
- Positionner son prévisionnel économique au sein des références technico-économiques de la région

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

25 JANVIER

PHALEMPIN (59)

1 JOURS: 7H

20 € (tarif ayant droit VIVEA) / 140 € (hors VIVEA)
Repas non compris

PUBLIC Porteurs de projets en maraîchage bio, public APTEA

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANTS

Rémi Yassine, conseiller - animateur en maraîchage (Bio-HDF)

Olivier Rey, conseiller-animateur en maraîchage (Bio-HDF)

RENSEIGNEMENTS

Rémi Yassine, conseiller-animateur en maraîchage (Bio-HDF)
r.yassine@bio-hdf.fr | 07 87 32 87 42

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formationen/>



ÉTABLIR SA PLANIFICATION CULTURALE EN MARAÎCHAGE BIO

PROGRAMME

- Se perfectionner sur l'agencement de son parcellaire
- S'améliorer sur la création d'un prévisionnel adapté à ses objectifs
- S'améliorer sur la création d'un plan de culture productif et agronomiquement résilient
- Découvrir les méthodes d'organisation de son travail

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama de présentation
- Témoignages et échanges
- Exercices appliqués

Objectifs de formation :

- Être capable d'organiser son parcellaire de manière adaptée et ergonomique
- Créer son prévisionnel de production à partir de ses objectifs commerciaux
- Savoir établir son plan de cultures et ses rotations en cohérence
- Choisir les méthodes d'organisation adaptées à son système

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

31 JANVIER ET 1ER FÉVRIER

PHALEMPIN (59)

2 JOURS : 14H

40 € (tarif ayant droit VIVEA) / 280 € (hors VIVEA)

Repas non compris

PUBLIC Porteurs de projets en maraîchage bio et public APTEA

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANTS

Rémi Yassine, conseiller - animateur en maraîchage bio (Bio-HDF)

Olivier Rey, conseiller-animateur en maraîchage (Bio-HDF)

RENSEIGNEMENTS

Rémi Yassine, conseiller-animateur en maraîchage (Bio-HDF)

r.yassine@bio-hdf.fr | 07 87 32 87 42

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formationen/>



LES ENGRAIS VERTS EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

PROGRAMME

- Etat des lieux des besoins des stagiaires
- Echange sur les intérêts des engrais verts
- Les différentes espèces utilisées
- Méthodologie de l'implantation à la destruction
- Les essais engrais verts réalisés depuis 2020
- Visite de ferme

Méthodes pédagogiques :

- *Diaporama de présentation*
- *Visite de ferme*

Objectifs de formation :

- *Être capable de concevoir l'installation d'engrais verts dans son assolement ou sa rotation*

Modalité d'évaluation :

- *Questionnaire de satisfaction*
- *Questionnaire d'auto-évaluation*

● 31 JANVIER

SOMME (80)

1 JOUR : 7H

20 € (tarif ayant droit VIVEA) / 140 € (hors VIVEA)
Repas non compris

PUBLIC Porteurs de projet, producteurs bio et conventionnels

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANT

Valentin Dubois, conseiller-animateur en maraîchage (Bio-HDF)

RENSEIGNEMENTS

Valentin Dubois, conseiller-animateur en maraîchage (Bio-HDF)
v.dubois@bio-hdf.fr | 07 87 32 13 45

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formations/>



DIMENSIONNER SON SYSTÈME D'IRRIGATION EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

PROGRAMME

- Les mouvements de l'eau dans le sol et dans les plantes
- Comment limiter ses besoins en eau via ses pratiques culturales ?
- Découvrir les besoins en eau d'une ferme et les méthodes pour les calculer
- Découvrir les différents systèmes d'irrigation, leurs avantages et leurs inconvénients et comment faire son choix
- Découvrir une méthode pour dimensionner son système d'irrigation

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama de présentation
- Témoignages et échanges
- Exercices appliqués

Objectifs de formation :

- Être capable d'expliquer le fonctionnement hydrique d'un sol et le lien avec les plantes
- Expliquer comment limiter ces besoins via des pratiques agronomiques
- Être capable de calculer les besoins en irrigation de sa ferme
- Être capable de choisir son système d'irrigation en fonction de ses besoins et de ses contraintes
- Être capable d'expliquer la démarche à suivre pour dimensionner son système d'irrigation

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

14 ET 15 FÉVRIER

PHALEMPIN (59)

2 JOURS : 14H

40 € (tarif ayant droit VIVEA) / 280 € (hors VIVEA)

Repas non compris

PUBLIC Porteurs de projets en maraîchage bio, public APTEA

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANTS

Rémi Yassine, conseiller - animateur en maraîchage (Bio-HDF)

Olivier Rey, conseiller-animateur en maraîchage (Bio-HDF)

RENSEIGNEMENTS

Rémi Yassine, conseiller-animateur en maraîchage (Bio-HDF)

r.yassine@bio-hdf.fr | 07 87 32 87 42

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formationen/>



SOIGNER LES PLANTES PAR LES PLANTES

(en partenariat avec le Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique)

PROGRAMME

- Comprendre l'action des plantes pour soigner les plantes, approche chimique et approche phénoménologique.
- Reconnaître et récolter les plantes dans leur milieu
- Transformer les plantes : tisanes, décoction, extraits fermentés
- Leurs usages, rôle et emploi par rapport aux contextes climatique et cosmique
- En relation avec les outils de la biodynamie, le formateur présentera les modalités d'usage de quelques plantes ciblées.
- Mise en pratique : préparation et application d'une tisane

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama de présentation
- Visite de ferme

Objectifs de formation :

- Pouvoir utiliser les préparations à base de plantes (tisanes, décoctions, extraits fermentés divers et autres PNPP, éliciteurs ou harmonisant...) pour soutenir la vitalité de la plante et harmoniser le sol et répondre aux aléas climatiques, notamment à la sécheresse.

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

6 ET 7 MARS

LIEU NON DÉFINI

2 JOURS : 14H

40 € (tarif ayant droit VIVEA) / 280 € (hors VIVEA)

Repas non compris

PUBLIC Porteurs de projet en maraîchage biologique, public APTEA

PRÉ-REQUIS : AUCUN

INTERVENANT

Gauthier Baudoin, formateur en agriculture biodynamique au MABD.

RENSEIGNEMENTS

Juliette Parent, conseillère-animatrice en maraîchage (Bio-HDF)

07 87 32 52 70 | j.parent@bio-hdf.fr

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formations/>



CHOISIR ET FAIRE ÉVOLUER SES ÉQUIPEMENTS EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

PROGRAMME

- Présentation des systèmes de production des stagiaires, état des lieux et identification des besoins.
- Visite d'une ferme et présentation du parc matériel
- Discussion sur les choix et les usages de chaque outil : retour d'expérience
- A partir de la visite, prendre du recul et réfléchir à l'usage des outils : adaptation au système ? Améliorations à apporter ?
- Les dispositifs de financement
- L'auto-construction

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama de présentation
- Visite de ferme

Objectifs de formation :

- Connaître les équipements disponibles en maraîchage biologique
- Savoir choisir ses équipements en fonction de son projet

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'auto-évaluation

15 MAI

NAMPTEUIL-SOUS-MURET (02)

1 JOUR : 7H

20 € (tarif ayant droit VIVEA) / 140 € (hors VIVEA)

Repas non compris

PUBLIC Porteurs de projet en maraîchage biologique, public APTEA

PREQUIS : AUCUN

INTERVENANTS

Juliette Parent, conseillère-animatrice en maraîchage (Bio-HDF)
Pierre Chabrol, maraîcher

RENSEIGNEMENTS

Juliette Parent, conseillère-animatrice en maraîchage (Bio-HDF)
07 87 32 52 70 | j.parent@bio-hdf.fr

Ou directement sur le site : <https://www.bio-hauts-defrance.org/formation/liste-des-formations/>



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FORMATION PROFESSIONNELLE

PRÉALABLE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées par l'organisme de formation et excluent l'application de toute autre disposition. Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur.

1. Contrat et inscription

- 1.1. Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription (mail ou courrier) ou la réponse au formulaire d'inscription en ligne.
- 1.2. La convention de formation est formée à la réception (courriel ou courrier) par l'organisme de formation de l'inscription.
- 1.3 Dans un souci d'organisation, les inscriptions doivent parvenir à l'organisme de formation au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

2. Coût, prise en charge de la formation et moyens de paiement

- 2.1. Les prix sont les suivants :

	Bénéficiaire VIVEA	Non-bénéficiaire VIVEA
Prix / Jour de formation	20 € TTC	140 € TTC
Suppléments possibles pour les formations engageant des coûts spécifiques (ex : analyse), communiqués sur l'invitation et la convocation		

- 2.2. Le coût de la formation peut être pris en charge.

La prise en charge du coût de la formation dépend du statut des stagiaires :

- **Pour les non-salarié-e-s agricoles :**
 - Prise en charge, partielle ou totale, par VIVEA, fonds de formation des entrepreneurs du vivant.
 - Demande de prise en charge réalisée directement par l'Organisme de Formation.
 - Participation complémentaire facturée par l'Organisme de Formation en cas de prise en charge partielle.
 - NB. Au cas où les informations que vous nous avez fournies étaient erronées et que le(s) stagiaires) ne sont pas éligibles au VIVEA, vous serez facturé du coût total.
- **Pour les salarié-e-s agricoles ou para-agricoles :**
 - Prise en charge, partielle ou totale, par OCAPAT, Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.
 - Demande de prise en charge réalisée par la structure employeuse.
 - Facturation du coût total à la structure employeuse par l'Organisme de Formation.
- **Pour les salarié-e-s et/ou fonctionnaires intervenant dans des collectivités territoriales :**
 - Prise en charge, partielle ou totale, au titre de la formation professionnelle continue à évaluer.
 - Demande de prise en charge réalisée par la structure employeuse.
 - Facturation du coût total à la structure employeuse par l'Organisme de Formation.

- 2.3. Les factures sont payables à réception, sans escompte, par chèque ou virement.

En cas de retard ou de défaut de paiement, l'organisme de formation adressera au client une mise en demeure. Suite à cette mise en demeure, les sommes dues seront immédiatement exigibles. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. En cas d'absence ou de retard de règlement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

3. Date, lieu, horaire et programme

- 3.1 Le programme de la formation renvoyé avec la convention de formation présente obligatoirement le programme, le lieu, et les dates du stage indicatives et mentionne les formateur-trice-s.
- 3.2 Une convocation précisant date, lieu, horaire et liste des participants est envoyée 4 jours avant le début du stage.
- 3.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation ou de modifier le lieu de son déroulement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.
- 3.4 S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

4. Annulation ou absence

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, le prix sera minoré au prorata du nombre d'heures de formation effectivement réalisées.

En cas de rétractation par le bénéficiaire de l'exécution de la présente convention dans un délai de moins de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. La somme retenue n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

En cas d'absence du-de la stagiaire (le/s) jour(s) de formation, l'organisme de formation se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. La somme retenue n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

En cas d'annulation sans raison valable par l'organisme de formation dans un délai de moins de 7 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à prendre en charge les frais éventuellement engagés par le bénéficiaire de la présente convention (sur présentation de justificatifs). Les présentes dispositions ne s'appliquent pas en cas de report de la formation. L'organisme de formation se réserve la possibilité, en cas d'un nombre insuffisant de stagiaires, d'annuler la formation jusqu'à 7 jours ouvrés avant la date prévue de la formation. L'organisme de formation informe le bénéficiaire. Si les sommes versées au titre de la participation à la formation sont remboursées, aucune indemnité supplémentaire ne sera versée au bénéficiaire en raison d'une annulation par l'organisme de formation.

En cas de réalisation partielle, sans raison valable, par le-la stagiaire, l'organisme de formation se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge. Celle-ci est spécifiée sur la facture, ou fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

5. Obligations du-de la stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

- 6.1. Le-la stagiaire doit respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. La transmission de la convention signée implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur de l'organisme de formation et l'acceptation des présentes CGV par le client.
- 6.2 Le-la stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il-elle est inscrit-e. Le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

6. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

- 7.1 Les supports papiers ou numériques remis au cours de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'organisme de formation ; ils constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Ils ne peuvent être utilisés et/ou reproduits partiellement ou totalement, sans l'accord exprès de l'organisme de formation.
- 7.2 Le client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

7. Données personnelles

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'organisme de formation. Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal à l'organisme de formation. Les données personnelles recueillies sont utilisées par l'organisme de formation uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services proposés et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

8. Litiges

- 9.1 En cas de réclamations, vous pouvez contacter l'Organisme de Formation à l'adresse suivante : administration@bio-hdf.fr. En cas de litige ou de contestation de toute nature, et à défaut d'accord amiable qui sera, dans tous les cas, recherché, le tribunal de commerce de Lille Métropole sera seul compétent.

9. Divers

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la commande par le client. Pour des commandes ultérieures, l'organisme de formation se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes conditions.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

BIO EN HAUTS-DE-FRANCE, **ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : action de formation



QUALIOPi, EN CONFORMITÉ AVEC LE RÉFÉRENTIEL NATIONAL QUALITÉ EN VIGUEUR



QUALICERT, CONFORMÉMENT AU RÉFÉRENTIEL "DES ENGAGEMENTS CERTIFIÉS POUR LA FORMATION DES ACTIFS AGRICOLES - RE/VIV/04"

EN 2022



93%
DE SATISFACTION CLIENT

17
FORMATIONS RÉALISÉES

NOUS CONTACTER

Siège social :

26 rue du Général de Gaulle
59133 PHALEMPIN
03 20 32 25 35
secretariat@bio-hdf.fr

Site d'Amiens :

14 Rue du 8 mai 1945
80090 AMIENS
03 22 22 58 30
contact@bio-hdf.fr

www.bio-hautsdefrance.org

